



**NATIONS
UNIES**

UNEP/PP/INC.2/L.2



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. limitée
31 mai 2023

Original : anglais

Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
Deuxième session

Paris, 29 mai–2 juin 2023

Point 3 (e) de l'ordre du jour

Questions d'organisation : Ordre du jour provisoire de la troisième session

Projet de décision relatif au projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

Proposition du Président

Le Comité intergouvernemental de négociation,

Rappelant l'article 3 de son projet de règlement intérieur, qui s'applique provisoirement à ses travaux et en vertu duquel le Comité examine le projet d'ordre du jour provisoire de sa session suivante, le révisé selon qu'il juge nécessaire et convient de le transmettre pour adoption à sa prochaine session,

Transmet le projet d'ordre du jour provisoire ci-après à sa troisième session pour adoption :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Questions d'organisation :
 - (a) Adoption du règlement intérieur ;
 - (b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - (c) Organisation des travaux ;
 - (d) Dates et lieux des futures sessions du Comité intergouvernemental de négociation ;
 - (e) Ordre du jour provisoire de la quatrième session.
4. Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la session.

7. Clôture de la session.
